

Face à une pression foncière grandissante ou à l'inverse de déprise selon les secteurs du département, les AFP sont des outils ayant démontré pleinement leurs capacités à mobiliser et à organiser les propriétaires en vue de mettre en valeur un foncier souvent très morcelé.

Elles sont un réel atout pour gérer collectivement un territoire et mettre en place des solutions qui concilient les besoins des agriculteurs, les enjeux de préservation du paysage et de la biodiversité en favorisant l'ouverture des milieux, ainsi que les activités des propriétaires (bois, ruches, etc) et des autres utilisateurs des espaces pastoraux. Elles contribuent donc plus largement à l'attractivité des territoires ruraux. Avec 42 AFP et deux projets de création en cours sur les territoires d'Avrieux et des Belleville, cet outil demeure attractif et adapté aux secteurs pastoraux de la Savoie.

La Direction Départementale des Territoires accompagne les AFP dans les phases de création et de fonctionnement quotidien (projets de travaux d'améliorations pastorales, lien avec d'autres démarches administratives (autorisations d'exploiter, installation...). Un travail de fiabilisation des arrêtés préfectoraux de création est en cours (numérisation, ajustement des périmètres, annexion d'une carte à l'arrêté, outil cartographique en ligne...).

La mise en place et le fonctionnement des AFP s'inscrivent dans un cadre qui peut apparaître exigeant en termes de gestion : il apporte l'assise nécessaire à la bonne mise en œuvre de projets pérennes et optimisés à une large échelle. Le lien entre l'AFP et la commune permet donc d'une part d'appuyer l'AFP dans son fonctionnement, et d'autre part de favoriser la cohérence entre les orientations et projets de la collectivité et ceux de l'AFP. Les récentes élections municipales sont donc une étape importante pour les AFP existantes, ainsi que pour l'émergence de nouveaux projets d'AFP en Savoie.

Je tiens à saluer et à encourager la poursuite du travail collectif mis en place depuis plusieurs années entre les différents partenaires (FDAFP, Société d'Economie Alpestre, Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, Conseil Départemental, AFP, communes, DDT...) dans l'accompagnement des projets de création de nouvelles associations et le fonctionnement des structures déjà en place.

**Aurélié MONNEZ, cheffe du service politique agricole et développement rural à la Direction départementale des Territoires de la Savoie**



## SOMMAIRE

- P 1 : Edito
- P 2-3 : Vie de la FDAFP
- P 4-5 : Collaboration AFP / collectivité
- P 6 : Regard sur les AFP de l'Ain
- P 7 : Revue de presse et vie des AFP
- P 8 : Regard sur l'AFP de Valmeinier

*Vous souhaitez partager les expériences et les actualités de votre AFP : Envoyez nous un mail ([aalluin@sea73.fr](mailto:aalluin@sea73.fr))*

## Personnes ressources « AFP » en Savoie

- **Chambre d'Agriculture Savoie Mt-Blanc**  
Création : BERGER Emilie  
Pôle Territoires - ☎ 04 79 33 83 19  
40 rue du Terraillet - 73190 St Baldoph
- **Société d'Economie Alpestre de la Savoie**  
*Suivi administratif, animation des AFP et de la FDAFP73 :*  
MAILLAND-ROSSET Sébastien / ALLUIN (ROY) Audrey  
☎ 06 64 25 93 23 / 06 09 62 60 30  
[smailland@sea73.fr](mailto:smailland@sea73.fr) / [aalluin@sea73.fr](mailto:aalluin@sea73.fr)
- **Conseil Départemental**  
DUPRAZ Jérôme ☎ 04 79 96 74 59
- **D.D.T. : Bâtiment l'Adret - 1 rue des Cévennes**  
- BP 1106 - 73011 Chambéry Cedex  
*Cadre réglementaire et travaux :*  
FARAUT François ☎ 04 79 71 73 33

**Avec le soutien de :**

# Fédération Départementale des AFP de Savoie - nos actions

Le conseil d'administration et le bureau, depuis notre dernière publication, se sont réunis à trois reprises : le 29 novembre 2019, le 29 mars 2020 et le 16 septembre 2020. Les comptes rendus sont disponibles et accessibles à tous sur le site internet suivant :



<http://www.echoalp.com/fd-afp.html>

*Vous souhaitez participer à une réunion du Conseil d'Administration ? Elles sont ouvertes, à titre consultatif, à tous les président(e)s d'AFP et élu(e)s des communes support d'AFP, qui le souhaiteraient.*

Michel, après un engagement sans faille pendant presque cinq ans, en tant que trésorier de la Fédération des AFP de Savoie, début 2020, tu as demandé à être remplacé pour te consacrer au suivi des nombreux projets sur l'AFP de Saint Julien et à ta vie personnelle.



**MERCI** Michel pour ta réelle implication, ta bonne humeur, tes traits d'humour et ton extrême gentillesse. Nous avons apprécié la note écolo que tu distillais ! Mais nous le savons, tu n'as pas abandonné ton AFP, alors courage. Nous sommes à tes côtés, toujours là ...

Monique BASSI-LEGER

## La FDAFP vous guide

Depuis un an, la FDAFP a mis en place une information mail pour vous aider dans la gestion quotidienne de votre AFP. Des mails vous sont envoyés régulièrement pour vous rappeler les échéances administratives, vous donner des éléments techniques et vous renvoyer vers des articles, des fiches techniques etc..



- Calcul des loyers
- Organisation de l'Assemblée Générale
- Etablissement du Budget prévisionnel
- Vote du Compte Administratif

Retrouvez toutes les fiches outils correspondantes au lien suivant : <http://www.echoalp.com/outilsfdafp.html>

## La FDAFP vous guide

*dans la gestion quotidienne de votre Association Foncière Pastorale*



## Cession de contrats de location : quelles règles s'appliquent ?

Lorsqu'un agriculteur prend sa retraite ou cesse son activité, la question de la reprise des contrats de location se pose régulièrement. La cession d'un bail ou d'une convention pluriannuelle de pâturage est cadrée. Ce qu'il faut retenir : **la cession du bail à ferme est interdite et la cession d'une convention pluriannuelle de pâturage est autorisée** sauf si elle est interdite dans le contrat écrit (article 1717 du Code civil). **Il faut alors bien relire le contrat écrit pour connaître les conditions de la cession** : à qui le contrat est-il cessible ? quelles sont les conditions pratiques ?.



### En règle générale, si la cession est possible :

1. Le preneur peut céder le contrat seulement à :
  - **ses descendants** (enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants,...) qui sont majeurs ou capables;
  - **son conjoint ou partenaire de PACS** qui participe à l'exploitation, que ce soit en qualité de coexploitant ou de conjoint collaborateur (à temps plein ou temps partiel).
2. Le preneur doit avoir **l'autorisation préalable du propriétaire**, il doit en faire une demande écrite.

**Concernant la cession d'un bail**, si le bailleur refuse la cession, le preneur peut faire appel au Tribunal Paritaire des Baux Ruraux qui prendra en considération la situation du cédant (respect de toutes ses obligations) et du cessionnaire (moyens d'exploitation, conformité avec le contrôle des structures,...).

**Concernant la cession d'une CPP**, elle ne peut se faire que dans les mêmes termes que ceux définis dans le contrat initial (même en cas de renouvellement).

## ASL et AFP : décision de justice

En 2009, l'Association Syndicale Libre des propriétaires de Valmeinier signe un bail avec un exploitant agricole de Valmeinier. En 2012, l'AFP de Valmeinier est créée et signe une convention pluriannuelle de pâturage avec l'exploitant en question. En 2019, le président de l'ASL saisit le Tribunal Paritaire des Baux d'Albertville pour enjoindre l'exploitant de payer les deux derniers loyers non réglés à l'ASL et ainsi dénoncer la CPP signée avec l'AFP. L'affaire est par la suite envoyée en Bureau de Jugement. **Le tribunal :**



- **Constata que l'ASL des propriétaires de Valmeinier ne peut régulariser des baux sur les parcelles relevant de l'AFP de Valmeinier**
- **Prononce la nullité du bail pastoral intervenu entre l'ASL et l'EARL**

La Fédération des Associations Foncières Pastorales de Savoie (FDAFP73) organisait vendredi 10 octobre 2019 ses rencontres annuelles sur la commune de Villarodin-Bourget. Pour ce temps fort de l'année, une quarantaine de personnes était présente.

Pour débiter cette journée, Maryline DUVAL, présidente de l'Association Foncière Pastorale de Villarodin-Bourget a présenté l'AFP. Cette dernière, créée en 2000, a la particularité d'avoir été étendue en 2017 à l'échelle de tout le territoire communal. Depuis, les membres du bureau ont pu mener un travail de fond, en collaboration avec la commune pour sécuriser le foncier (en collaboration avec la SEA) pour les cinq agriculteurs en place, permettre la réalisation de travaux pastoraux et apporter un support pour l'installation (une installation en cours et une réserve foncière pour une future installation).

Pour la seconde partie de la matinée, la Fédération des AFP a décidé d'aborder le sujet de la **prédation par le loup**. L'objectif étant d'apporter des éléments techniques aux présidents d'AFP via une présentation de la Société d'Economie Alpestre de Savoie des travaux menés sur l'évolution de la prédation depuis 20 ans ainsi que ses impacts sur les exploitations et les territoires. La Direction Départementale des Territoires est aussi

intervenue pour présenter les dispositifs mis en place par l'Etat. Les participants ont ensuite visionné le film « La Montagne en Sursis » réalisé par la MSA en partenariat avec le Syndicat ovin de Savoie et la Direction Départementale des Territoires. Chacun a pu échanger sur les impacts observés à l'échelle de son territoire d'AFP ou communal et plus largement sur leur vie d'élu. La Fédération des AFP de Savoie a souhaité terminer la matinée en prenant une **motion de soutien au pastoralisme face à la prédation** (disponible au lien suivant : <http://www.echoalp.com/documents/Motion FDAFP73 VF1.pdf>).

L'après-midi a été consacrée à une **visite sur le terrain** avec l'intervention de Nathalie CHOISEAU, nouvellement installée en agriculture sur la commune. Elle a pu présenter son projet de culture de petits fruits, de plantes aromatiques et d'accueil à la ferme (balades équestres). L'agricultrice exploitera une cinquantaine d'hectares sur Le Bourget, notamment sur le secteur du Rocher des Amoureux où se trouvera son bâtiment.

Retrouvez les présentations de la journée au lien suivant : <http://www.echoalp.com/projets-annuels-fdafp73.html>



**AFP73/La Fédération départementale des Associations foncières pastorales de Savoie** affirme sa solidarité avec les éleveurs et l'urgence d'une baisse de la pression de la prédation pour assurer la survie des territoires montagnards.

## Les AFP préfèrent les éleveurs au loup



L'avenir de la montagne passe par la survie des éleveurs.

La prédation sur les troupeaux par les loups ne cesse d'augmenter depuis plus de 20 ans en Savoie. Aujourd'hui, cette problématique ne concerne plus seulement les éleveurs, mais aussi l'ensemble des acteurs des territoires de montagne.

### Tous concernés par les conséquences des loups

Les responsables des Associations foncières pastorales (AFP) se retrouvent confrontés à cette problématique et ont décidé lors de leur rencontre annuelle le 10 octobre 2019 à Villarodin-Bourget de prendre une motion afin d'explicitier les difficultés rencontrées sur les territoires, d'affirmer leur pleine solidarité envers les éleveurs et de demander des mesures appropriées pour la survie de l'agriculture pastorale des territoires montagnards (lire Terres des Savoie du 14 novembre - page 7).

Cette motion en faveur du pastoralisme précise que les AFP sont des établissements publics regroupant des propriétaires de terrains (privés ou publics), qu'elles sont constituées sur un périmètre agropastoral et accessoirement forestier, et qu'elles représentent plus de 10 000 propriétaires à l'échelle de la Savoie. Le but des AFP est d'assurer, ou de faire assurer, la mise en valeur et la gestion des fonds inclus dans le périmètre constitué par une exploitation des terrains par l'agriculture. Ainsi Monique Bassi-léger, sa présidente, affirme que « la Fédération des AFP de Savoie a toujours soutenu l'agriculture de montagne et que le pastoralisme est le mode de valorisation privilégié des terrains en AFP ». L'entretien des espaces par l'activité agricole joue un rôle essentiel en matière de prévention des risques naturels comme les incendies, les avalanches ou les glissements de la préservation de la biodiversité, de la valorisation des ressources naturelles de nos territoires et de leur aménagement durable. Le pastoralisme façonne les paysages utilisés au bénéfice d'autres activités économiques comme le tourisme ou les activités sportives. Enfin les AFP constatent que l'élevage pastoral répond aux nouvelles attentes des consommateurs en termes de proximité, qualité, lien au terroir, sécurité alimentaire et sanitaire.

### Mettre fin à la détresse des éleveurs

La Fédération des associations foncières pastorales de Savoie :

- juge que la prédation, entraîne des conséquences techniques, économiques et humaines pour l'agriculture,
- observe que des espaces se referment du fait de la non-fréquentation des troupeaux, car trop difficiles à protéger dans ces zones,
- constate la détresse des éleveurs face à la multiplication des actes de prédation,
- constate que les conséquences de la prédation viennent s'ajouter aux conséquences du changement climatique pour les agriculteurs (moins de ressources fourragères, moins d'eau...),
- estime que la problématique du loup est aujourd'hui une problématique de territoire,
- constate que les chiens de protection, imposés du fait de la présence des loups, deviennent une contrainte majeure pour la fréquentation des espaces pastoraux et l'économie touristique, avec de forts conflits d'usage avec les autres activités,
- constate que les bénévoles des AFP, en tant qu'acteurs du territoire, se trouvent confrontés aux problèmes de multi-usage liés à la présence de chiens de protection, et sont en relation directe avec les éleveurs en détresse,
- estime que les AFP ont des difficultés à remplir leur rôle de gestion et de mise en valeur des terrains de leur périmètre, du fait de cette prédation.

### Agir pour la survie du pastoralisme

Dans ce contexte la Fédération départementale des AFP de Savoie :

- affirme sa pleine solidarité avec les agriculteurs face aux problèmes posés des territoires,
- affirme son choix pour des montagnes et des territoires ruraux vivants,
- estime qu'une baisse de la pression de la prédation est indispensable pour la survie de l'agriculture pastorale et des territoires montagnards,
- demande la mise en œuvre de mesures appropriées pour atteindre cet objectif.
- encourage les mesures de soutien en faveur des exploitants au sein des périmètres des AFP. ■

# Fédération Départementale des AFP de Savoie - nos actions

## Une charte et un modèle de convention pour une collaboration active entre AFP et collectivités

Dans la majorité des cas, les AFP sont initiées par une collectivité territoriale mais la création d'une AFP n'est pas un aboutissement. Il convient de « bien la faire vivre » pour mettre en œuvre des actions bénéfiques pour le territoire. À la suite de la création, l'appui aux des collectivités aux bénévoles gestionnaires de l'AFP reste important pour maintenir des AFP dynamiques et efficaces.

En 2019, à l'approche des élections municipales, la FДАФР a souhaité mettre à jour les documents permettant de créer ou consolider les relations primordiales entre collectivités et AFP. Ainsi, trois documents sont à disposition des AFP et des élus des collectivités locales .

Pour réaliser la mise à jour de la convention et la consolider d'un point de vue juridique, la FДАФР a fait appel au service juridique du Département de la Savoie.

**Un modèle de convention de collaboration**, qui a pour objectif de structurer et consolider un fonctionnement avec la collectivité.

**+ Une annexe** permettant de répartir les tâches relatives au fonctionnement administratif de l'AFP entre les partenaires.



ANNEXE : Répartition des tâches relatives au fonctionnement administratif de l'AFP entre les partenaires

Actions de l'AFP	Membres bénévoles de l'AFP	Agent de la Commune (intercommunal ou communal)	Agent de la Communauté de Communes (intercommunal ou communal)
Contribution au document administratif de l'AFP (pour des présentations à la commune et affichage)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adoption des délibérations ou modifications aux délibérations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adoption du budget annuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présentation des propositions (Présentation, mise sous pli)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présentation des propositions (Présentation, mise sous pli) pour consultation de l'AFP (exemple de proposition de projet de budget)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présentation des propositions (Présentation, mise sous pli) pour consultation de l'AFP (exemple de proposition de projet de budget) (voir à jour de l'année)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présentation des délibérations et des procès-verbaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rédaction d'un rapport	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rédaction d'un rapport	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présentation des propositions (Présentation, mise sous pli)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rédaction des propositions (Présentation, mise sous pli)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présentation des propositions (Présentation, mise sous pli)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présentation des propositions (Présentation, mise sous pli)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présentation des propositions (Présentation, mise sous pli)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présentation des propositions (Présentation, mise sous pli)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présentation des propositions (Présentation, mise sous pli)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présentation des propositions (Présentation, mise sous pli)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présentation des propositions (Présentation, mise sous pli)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présentation des propositions (Présentation, mise sous pli)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présentation des propositions (Présentation, mise sous pli)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présentation des propositions (Présentation, mise sous pli)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présentation des propositions (Présentation, mise sous pli)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## INDICE DE FERMAGE

L'indice de fermage applicable pour les échéances comprises entre le 01 octobre 2020 au 30 septembre 2021 est de **105,33** soit une augmentation de 0,55 par rapport à l'année précédente.

Pour les alpages (dont les loyers sont normalement définis à l'aide d'une grille de points), la valeur du point indexée sur l'indice national de fermage est de **1,25€** pour la période du 01 octobre 2020 au 30 septembre 2021.

**NB : la base de répartition des recettes (loyer) est soumise uniquement au vote du syndicat. Il n'y a pas besoin de mettre en œuvre une enquête.**

## PAGE WEB

Pour rappel, la FДАФР dispose d'une page web à disposition de ses adhérents. La FДАФР y met en ligne :

⇒ les documents liés au fonctionnement institutionnel (statuts, membres du CA, CR de réunion ...)

⇒ Des documents liés aux actions de la FДАФР (diaporama des rencontres et formations)

⇒ Des fiches thématiques.

⇒ Ses actualités

<http://www.echoalp.com/fd-afp.html>



**Une charte « Pour une collaboration active des Associations Foncières Pastorales et des collectivités sur nos territoires »** qui vise à expliquer le rôle d'une AFP et les collaborations possibles avec une collectivité,



Les documents sont en téléchargement au lien suivant : <http://www.echoalp.com/ouilsfdafp.html>

Ils vous permettront de sensibiliser les acteurs du territoire à la question des AFP et éventuellement de fixer ou consolider les bases contractuelles d'une collaboration collectivité / AFP.

Vous souhaitez être accompagné pour améliorer / consolider vos relations avec votre collectivité ? Vous pouvez contacter Audrey ou Sébastien.

# Lien AFP / commune : exemple de la commune de Saint-Marcel

## Une politique volontariste pour l'agriculture

**A** l'initiative conjointe des propriétaires et de la collectivité, deux Associations Foncières Pastorales ont été créées en 1998 en zone intermédiaire sur le territoire de la commune de Saint-Marcel, en Tarentaise : l'AFP de Montfort et l'AFP de Montmagny.

La volonté affichée de relancer l'activité agricole sur la commune et de maintenir les milieux ouverts autour des hameaux a débouché sur la mise en place d'un **programme de travaux** d'améliorations pastorales (reconquête pastorale, captage de source et adductions d'eau, .....).

La commune a pris financièrement en charge la totalité des premiers travaux. Mais depuis 2004, ce sont les AFP qui portent les travaux.

Divers moyens sont à disposition des AFP pour leur permettre de financer leurs travaux : plans pastoraux territoriaux (fonds européens, régionaux et départementaux), conventions avec RTE, ... Cependant, même si des subventions sont disponibles, l'AFP doit toujours mettre une

part d'autofinancement et faire l'avance avant de toucher les subventions. La trésorerie des AFP étant restreinte, le soutien des collectivités est essentiel pour permettre la réalisation de ces travaux.

A Saint-Marcel, chaque année, **les Assemblées des Propriétaires** de chaque AFP **décident des travaux à effectuer**. Sur la base de ces projets, les syndicats font une **demande d'aide** auprès de la commune.

Ainsi, depuis 2004, l'AFP de Montfort a pu réaliser de nombreux travaux grâce au soutien de la commune (voir tableau ci-dessous) : reconquête pastorale, dessertes, captage d'une source, réseau d'adduction en eau, plateforme bétonnée pour fumière, plateau de stockage de bois de chauffage.

Les AFP participent à l'aménagement du territoire en gérant la propriété privée et leur rôle doit être reconnu par les élus; les collectivités se doivent de leur apporter de l'aide.

**Gilles VIVET,**  
**Président de l'AFP de Montfort**



Année	Montant total des travaux réalisés	Subvention communale d'équipement	Année	Montant total des travaux réalisés	Subvention communale d'équipement
2004	24 852€	14 000 €	2013	15 010 €	18 000 €
2005	27 616 €	15 000 €	2014	36 220 €	////////////////
2006	29 505 €	19 000 €	2015	9 096 €	////////////////
2007	16 584 €	7 000 €	2016	9 826 €	18 000 €
2008	16 768 €	17 000 €	2017	////////////////	////////////////
2009	21 923 €	20 000 €	2018	43 834 €	20 000 €
2010	39 400 €	20 000 €	2019	43 195 €	19 000 €
2011	31 096 €	18 000 €	<b>TOTAL</b>	<b>396 974 €</b>	<b>225 000 €</b>
2012	31 450 €	20 000 €			

*Subvention communale octroyée à l'AFP de Montfort au fil des années*

# Un regard sur ... les AFP de l'Ain

Le 02 octobre dernier, le service pastoral de l'Ain avait invité la FDAFP à participer à leur journée annuelle des AFP. L'occasion de présenter la FDAFP et d'échanger sur des enjeux partagés.

## Présentation :

Au total, on dénombre **20 AFP** sur l'ensemble du département de l'Ain : **11 AFP autorisées** et **9 AFP libres** pour une surface totale de 3 319 ha. **2 projets** sont en cours d'étude.

La plupart se situent en piémont, sur des secteurs où le morcellement foncier est important et l'entretien des terrains difficiles. Les AFP permettent ainsi de pérenniser les activités agricoles et de lutter contre l'enrichissement.

## Enjeux :

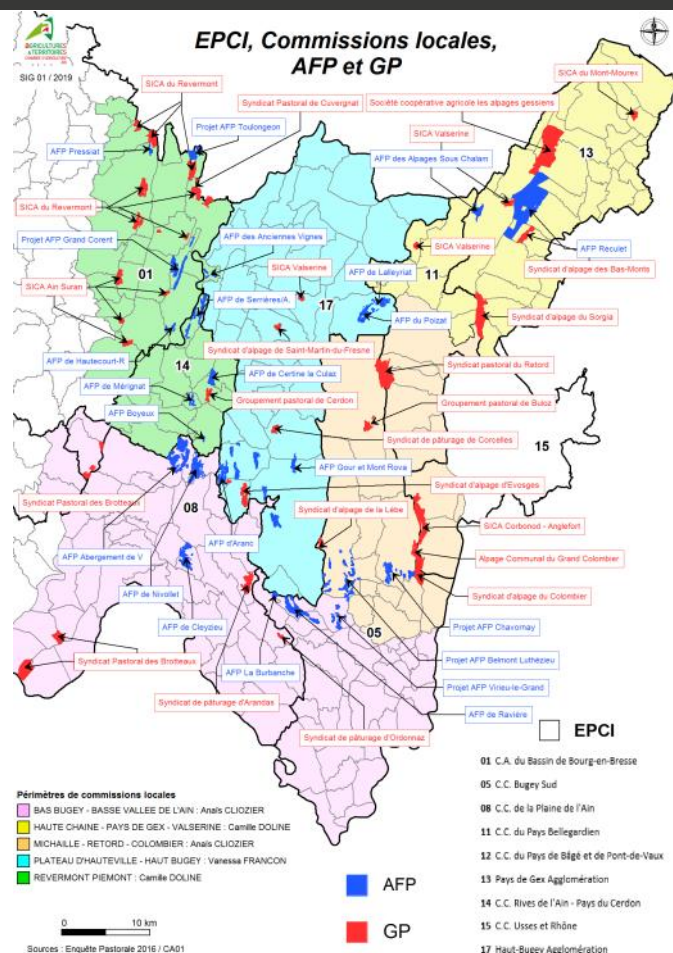
Les AFP de l'Ain se retrouvent confrontées à **des problématiques similaires aux AFP savoyardes** : le manque d'implication des propriétaires, l'implication faible des collectivités et la difficulté de financement de projets (faible trésorerie). Le financement des projets devient d'autant plus difficile que la Région AURA a rendu obligatoire le passage des projets par des Plans Pastoraux Territoriaux. Dans l'Ain, un seul PPT existe pour le moment (PPT des Crêts du Haut-Jura). Jusqu'à maintenant, les projets étaient validés en commissions de territoires, instances informelles regroupant l'ensemble des acteurs pastoraux. Un travail est en cours pour mettre en place des PPT sur le département pour répondre à cette obligation.

### L'AFP du Coteau de Lavoux : un projet ciblé

Suite à une réflexion sur la gestion de l'espace, il est apparu que le secteur nord des coteaux du Lavoux, aux abords des habitations du village de Boyeux-Saint-Jérôme, était fortement embroussaillé. Les terrains sont pentus et par conséquent leur



entretien mécanique serait très coûteux. De plus, aucun agriculteur n'était intéressé. L'AFP a donc décidé d'acquérir un troupeau de chèvres. Ce dernier entretient les terrains et est géré au quotidien par les propriétaires.



### Vers une fédération des AFP dans l'Ain ?

Pour redynamiser leurs AFP, les présidents des AFP aindinoises et la Société d'Economie Montagnarde de l'Ain se sont intéressés de près au fonctionnement de la FDAFP pour, pourquoi pas, le transposer/l'adapter à leur contexte. Une telle structuration semble difficile pour eux étant donné le nombre faible d'AFP et de présidents qui pourraient potentiellement être impliqués.

*Les échanges entre les techniciens pastoraux des départements sont réguliers pour pouvoir partager les problématiques et les bonnes initiatives et ainsi faire avancer ensemble les AFP.*

### L'AFP de Ravière : créée pour permettre l'installation d'une exploitation

Cette AFP se situe sur deux communes de la vallée de l'Albarine : Armix et Rossillon (sur le hameau d'Egieu). Elle s'étend sur 234 ha et concerne 94 propriétaires.

En 2012, Guillaume DIQUELOU et sa femme souhaitent s'installer en élevage de moyenne montagne. Des terrains sont disponibles suite au départ à la retraite d'un éleveur local. Cependant, le morcellement foncier est important et contraint fortement l'installation. Ainsi, les communes décident de créer une AFP pour faciliter l'installation du couple. Aujourd'hui le GAEC GWENN HA DU élève environ 50 vaches Aubrac en plein air et 200 brebis allaitantes.

L'élevage des Aubrac en plein air nécessite des aménagements spécifiques : clôtures fixes, points d'eau pour toute l'année, plateformes d'hivernage. Ainsi très vite, l'AFP décide de porter un projet de travaux pour faciliter le travail des exploitants et pérenniser leur activité.

Ainsi, en 2016, des travaux d'envergure sont réalisés : 15 ha de débroussaillage, 5 km d'égagement, 25 km de clôtures, 65 portes et 18 passages multi-usages, 4 portails, 1 parc de contention, 2 bacs d'abreuvement, 4 points d'abreuvement sur cours d'eau, 3 plateformes d'hivernage. Le montant total des travaux s'élève à 124 000 € HT. Ces travaux sont subventionnés via la mesure 7.61 du FEADER. La part d'autofinancement est couverte par : une participation de l'éleveur à hauteur de 35 000 €, un emprunt auprès du Crédit Agricole et un prêt auprès de la commune de Rossillon.





**UN CHIEN DE PROTECTION ÉQUIPÉ D'UNE BALISE GPS SUR L'AFP DE VALMEINIER**

ARTICLE PARU DANS « LA MAURIENNE » AOUT 2020 ↓

# Une première en Savoie : à Valmeinier, une balise GPS pour suivre les chiens de protection

Cet été à Valmeinier, l'association foncière pastorale (AFP) a mis en place un nouveau dispositif de balise pour géolocaliser les chiens de protection, appelés aussi patous, en collaboration avec la Société d'économie alpestre de Savoie (SEA) et de Nadine Grange, du Groupement pastoral des Blanches, bergère sur Valmeinier et présente tous les étés depuis 2008 sur le secteur du Gros Crey. Cette année, elle a sous sa surveillance environ 1 600 brebis. Elle est accompagnée de son aide bergère Maëlle. Elle a accepté la mise en place d'une balise GPS sur sa chienne, Neige, ce qui permet de la géolocaliser en temps réel.



Neige, au milieu des brebis, est désormais géolocalisable grâce à son collier.



Voici à quoi ressemble la balise GPS pour suivre en temps réel les chiens de troupeaux : une première en Savoie.

Les patous sont présents pour protéger les brebis, de jour comme de nuit, des prédateurs. Afin de cohabiter au mieux et pour un partage de la montagne l'AFP a fait l'acquisition d'une balise GPS qui se fixe sur le collier du chien. Le coût de cette balise (environ 150 €) a été supporté par l'association, le collier

a été fourni par la bergère et le forfait internet permettant la géolocalisation est pris en charge par la SEA.

Pour utiliser cette balise, il suffit de vous rendre dans un des offices du tourisme de la station, qui vous communique le numéro d'appel de la balise. Il vous faudra ensuite envoyer un SMS pour recevoir un lien internet qui indique la position de la chienne

et du troupeau. Neige est équipée de son collier GPS jusqu'au départ du troupeau, dans le courant de l'automne.

Actuellement, uniquement un chien, sur les quatre patous de la bergère, est équipé par le collier, lequel est en phase de test jusqu'au départ du troupeau. Si les retours sont concluants, l'AFP compte acheter d'autres balises. Il est important de signa-

ler que c'est la première expérience de géolocalisation sur des chiens de troupeaux en Savoie. Cependant, Nadine Grange rappelle que ces chiens sont des chiens de travail et qu'ils ont une importance dans la protection du troupeau. Elle conseille à tous les randonneurs, traileurs, ou vététistes qui pourraient être en contact avec un patou de s'immobili-

ser à l'approche d'un troupeau, de les laisser s'approcher pour vérifier si vous êtes un prédateur et par la suite avancer calmement sans crier.

L'association foncière pastorale remercie la Société d'économie alpestre et le Groupement pastoral des Blanches pour leur collaboration.

Amandine Joët  
LMAESH1BU1005

## Vie des AFP de Savoie

### AFP DU CHÂTEL

Les travaux\* dans le cadre des mesures compensatoires agricoles TELT sur l'AFP du Châtel sont bientôt terminés : débroussaillage et captage de l'eau.



### AFP DE MONTENDRY

Un diagnostic\* est en cours sur l'AFP. En partant des usages actuels et des enjeux environnementaux et de partage de l'espace, l'objectif est de construire des feuilles de route partagées entre l'AFP, les agriculteurs et les acteurs locaux.

\*diagnostics et accompagnements réalisés par la SEA de Savoie

### AFP DE SAINT JULIEN

Une remise à jour des contrats de location existants et une écriture de nouveaux contrats est en cours pour une dizaine d'agriculteurs du territoire de l'AFP.

### AFP DE L'ADRET ET DES BLACHES

Pascal LIMARE prend la succession de Françoise LESTRAT à la présidence de l'AFP de l'Adret et des Blâches.



### AFP DES HAUTS D'UGINE

Jacques RAVOIRE prend la succession de Georges AJOUX à la présidence de l'AFP des Hauts d'Ugine. Nous en profitons pour remercier Georges pour son implication au sein de la FDAFP pendant de nombreuses années. Et nous lui souhaitons un bon repos.



### DEUX PROJETS D'AFP À L'ÉTUDE ...

Sur la commune des Belleville (concertation et diagnostic agricole\* en cours) et sur la commune d'Avrieux (enquête publique à venir).

## Association Foncière Pastorale de Valmeinier

« Une AFP redynamisée pour maintenir l'activité agro-pastorale »

### FICHE D'IDENTITÉ

Commune concernée par l'AFP : Valmeinier

Date de création : 2012

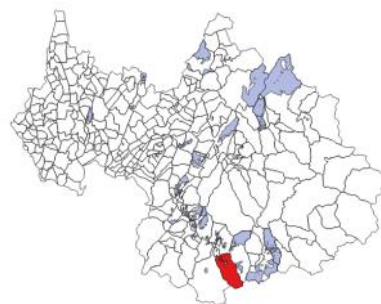
Surface de l'AFP : 5 350ha

Nbre de propriétaires : 644

Président: André JOET depuis 2018

L'AFP a été créée en 2012 sous l'égide de la municipalité. Elle est restée inactive pendant 6 ans.

En 2018, des propriétaires ont sollicité l'élection d'un nouveau bureau pour redynamiser l'AFP et continuer à maintenir et développer toutes les utilisations agro-pastorales sur la commune dans l'objectif de faire reculer la friche au maximum, de limiter les dangers d'incendie et de perte de biodiversité ainsi que d'amener une réelle plus-value par l'exploitation de la forêt. Ainsi un nouveau bureau a été élu en 2018.



### FONCTIONNEMENT

Le bureau est composé de **12 actifs** et 8 suppléants. Parmi eux, se trouve un représentant de la commune. Le bureau se réunit environ 3 fois par an mais les membres échangent très régulièrement entre eux

L'AFP a pour objectif de faire une AG par an. Le contexte sanitaire de 2020 n'a pas permis à l'AFP de tenir cet objectif mais les membres du bureau ont réalisé un **document de communication** auprès des propriétaires pour présenter les actions réalisées depuis 2 ans.

### MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE L'AFP

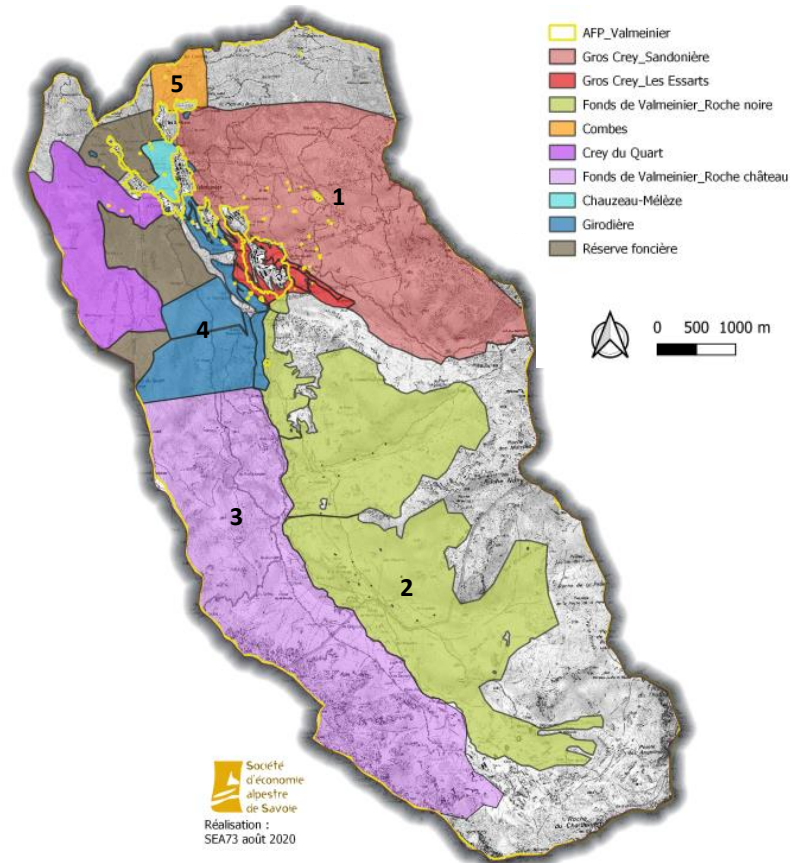
Choix de faire un travail de fond sur la répartition foncière sur le territoire de l'AFP :

- état des lieux de l'utilisation initiale en 2018, recueil des besoins des exploitants en place et des candidats
- répartition foncière et établissement de contrats de location

**Avec l'appui de la SEA et en concertation avec les propriétaires (dont la commune et le Département de la Savoie).**

En 2020, la répartition foncière est celle présentée sur la carte ci-contre. Des conventions pluriannuelles de pâturage ont été signées avec chacun des exploitants.

- Groupement pastoral des Blanches, historiquement présent avec 2200 brebis et agneaux,
- Groupement pastoral des Sonnailles historiquement présent avec 2000 brebis et agneaux,
- Après diagnostic, potentiel laitier marqué, recherche d'un alpagiste sur le long terme,
- Ferme du Thabor : exploitation vendue récemment en cours de transmission,
- Les Combes : recherche d'un exploitant.



### CONTACT

André JOET :

[afp.valmeinier@gmail.com](mailto:afp.valmeinier@gmail.com) /  
06.26.31.34.43



### FORÊT

950 hectares de superficie forestière dans le périmètre de l'AFP.

AFP impliquée dans les différents projets forestiers : lien avec l'ONF (déboisement, création d'une piste forestière) et TELT (mise en œuvre de mesures compensatoires).

### MULTI-USAGE

Lien au domaine skiable de Valmeinier, sensibilisation et communication sur la présence des chiens de protection (voir article page précédente), PDIPR,... autant de sujets qui occupent l'AFP de Valmeinier sur un territoire où les usagers sont nombreux et variés, tout au long de l'année.